

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 02 /AMI/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 DU 21/01/2025
RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE METROLOGIE POUR LES
SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DU COMMERCE.-

1. CONTEXTE

Le Ministère du Commerce, à travers la métrologie légale qui est l'un de ses démembrements, impose l'application des exigences réglementaires à des mesurages et à des instruments. Elle est aussi un ensemble de procédures de contrôles imposées par l'Etat, pour garantir la fiabilité de certains instruments de mesure pour assurer la protection du consommateur; la loyauté des échanges et la bonne application des lois et règlements.

Dans la vie quotidienne sans que nous n'y prêtions parfois attention, nous faisons face à plusieurs activités de mesurage.

A titre d'illustration :

- le contrôle de la vitesse de nos véhicules en vue de garantir notre sécurité lors de nos déplacements et de réduire ainsi le nombre de victimes d'accidents de la route ;
- les examens médicaux auxquels nous nous soumettons pour demeurer en bonne santé ;
- l'heure que nous consultons pour être ponctuels à nos rendez - vous et les systèmes de localisation par satellite qui nous permettent de connaître notre position ;
- l'électricité et l'eau dont la facturation est établie sur la base de notre consommation ;
- la viande, le poisson, les fruits et légumes qui nous sont vendus ;
- la mesure du volume de carburant dont nous remplissons l'essence dans nos voitures ;
- la mesure du volume de carburant dont nous remplissons le réservoir de nos voitures... .

Fort de ce qui précède et au regard de l'enjeu des enjeux posés par la persistance des pratiques qui entachent l'équité dans les activités commerciales au Cameroun, le Ministère du Commerce se propose d'organiser l'acquisition de matériels métrologiques fiables, nécessaire pour les opérations de vérifications et d'étalonnage.



Cette initiative permettra également de répondre à un souci d'efficacité dans les interventions des services de vérifications et de contrôle, mais aussi de rassurer les consommateurs et les entreprises détentrices d'instruments de mesure. /-.

2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet l'acquisition du matériel de métrologie pour les services centraux du Ministère du Commerce.

3. LES MISSIONS ET PRESTATIONS ATTENDUES

Il s'agira d'acquérir :

- dix (10) balances électroniques ;
- cinq (05) jauge-étalons ;
- cinquante (50) scellés plastiques à serrage progressif.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (02) volumes:

4.1. Pièces administratives

Volume 1 : Dossier administratif

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, selon les cas) datées de moins de trois (03) mois,

Il s'agit de :

- a. La lettre de motivation dûment signée et datée par le candidat ;
- b. Le Registre de Commerce ou preuve d'une existence légale ;
- c. Un agrément ou un contrat notarié avec un agréé en métrologie dans le domaine du pesage et/ou de la volumétrie ;
- d. La copie de l'attestation de non redevance délivrée par la Direction Générale des Impôts ;
- e. L'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de première instance du domicile ;
- f. L'attestation d'Immatriculation fiscale.

En cas de groupement d'entreprises, en plus de l'accord de groupement notarié, les pièces (b, d, e et f) ci-dessus, doivent être fournies par chaque membre constitutif.

Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

N.B : les autres pièces administratives, des soumissionnaires seront exigées à l'étape suivante en cas de pré-qualification.

4.2. Dossier technique

Le Volume 2 : comprendra les pièces suivantes :

- a. Les références de l'entreprise, conformément à la grille d'évaluation (extrait du contrat, pages de présentation, pages de signature et procès-verbaux de réception ou tout autre document y tenant lieu);
- b. Les observations sur le descriptif de fonctionnement ;

- c. Les prospectus du matériel à livrer;
- d. Le chronogramme d'exécution détaillé.

5. PARTICIPATION

La participation au présent avis de manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises ou groupement d'entreprises installés en République du Cameroun, disposant d'un agrément ou d'un contrat notarié avec un agréé en métrologie, dans le domaine du pesage et/ou de la volumétrie.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de fil soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

A- Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet systématique de l'offre du candidat.

Il s'agit de :

- a) absence d'un agrément ou d'un contrat notarié avec un agréé en métrologie dans le domaine du pesage et/ou de la volumétrie ;
- b) note technique inférieure à 70% ;
- c) fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- d) offre technique incomplète ou non conforme ;
- e) offre déposée hors délais ;
- f) absence de la copie de sauvegarde ;
- g) non-respect du format de fichier des offres ;
- h) Absence de références.

B. Critères essentiels

Les critères essentiels ou de qualification porteront à titre indicatif sur :

N°	GRILLE D'EVALUATION	Note/160
1	Présentation de l'offre	10 pcts
2	Références de l'entreprise et références dans les prestations similaires	15 pcts et 10 pcts
3	Compréhension et observations sur le document de facturation (suggestions pertinentes sur les 11 exigences)	15 pcts
4	Prospectus et fiches techniques du matériel	10 pcts
5	Chronogramme détaillé du marché	10 pcts
	Total General	160 pcts

À l'issue de l'évaluation, seuls les candidats ayant obtenu, au minimum, une note égale à 70 points sur 100 points seront retenus

7. MODE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est « la passation en ligne ».

8. DEPOT ET OUVERTURE DES LETTRES DE MANIFESTATION

Chaque manifestation d'intérêt rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le candidat sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le _____, à 10 heures précises.

Une copie de sauvegarde de la lettre de manifestation enregistrée sous clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec indication claire et lisible « copie de sauvegarde » et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° _____ /AMI/MINCOMMERCE/SG/DAG/ SDBMM/SMP/2025
RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE METROLOGIE DES SERVICES
CENTRAUX DU MINISTERE DU COMMERCE ».
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

L'ouverture des offres aura lieu le même jour (02 MAI 2025) à 11 heures, dans la salle de Conférences du Ministère du Commerce en présence des candidats qui le souhaitent.

9. TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5MO pour l'Offre Administrative ;
- 15MO pour l'Offre technique.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Formats PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

10. PUBLICATION DES RESULTATS

Seuls les candidats ayant fourni les pièces administratives requises et ayant obtenu une note de 70% seront retenus pour la suite de la procédure.

Un communiqué signé du Maître d'ouvrage tiendra lieu de publication des résultats de la préqualification.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu complet du dossier physique de présélection aux heures ouvrables, au Service des Marchés Publics du Ministère du Commerce, porte 106 Tel. : 222 22 69 68. ou sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

12. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation ,faits, actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517 ou l'Autorité des Marchés Publics (MINMAP) ,(SMS ou APPELS) aux numéros : (237) 673 20 57 25 et 6 99 37 07 48.

Yaoundé, le 21 juillet 2015

LE MINISTRE DU COMMERCE.

> COPIES :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- MINCOMMERCE ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES.